

Séance Officielle du 15 mars 2011

DELIBERATION N°33-2011

**TARIFS DES ROTATIONS EN PASSAGERS ET PETIT FRET SUR LES LIAISONS
MARITIMES ENTRE SAINT-PIERRE ET MIQUELON / SAINT-PIERRE ET LANGLADE
ET ENTRE SAINT-PIERRE ET FORTUNE**

Délibération modifiant la délibération n°142/2010 du 2 juin 2010

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

VU la délibération n°142 du 2 juin 2010 fixant les tarifs des rotations en passagers et petit fret sur les liaisons maritimes entre Saint-Pierre et Miquelon / Saint-Pierre et Langlade et entre Saint-Pierre et Fortune ;

VU l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie de Transports Maritimes du 9 mars 2011 ;

VU l'avis de la Commission Mixte ;

SUR le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : L'article 1 de la délibération n°142 du 02 juin 2010 relatif aux tarifs « passagers » des rotations maritimes entre Saint-Pierre et Miquelon est modifié comme suit :

Desserte de Miquelon	Aller simple	Aller retour
ADULTES	14,50 €	22,00 €
ADULTES effectuant une rotation à destination ou en provenance de Fortune via Saint-Pierre dans la même journée	GRATUIT	GRATUIT
ENFANTS (moins de 2 ans)	GRATUIT	GRATUIT
ENFANTS (de 2 à moins de 12 ans)	8,50 €	12,00 €
PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS		
PERSONNES HANDICAPEES (titulaires de la carte d'invalidité)		
MEMBRES D'EQUIPAGE ET PERSONNELS DE LA REGIE, LEURS CONJOINTS ET ENFANTS A CHARGE	GRATUIT *	GRATUIT *

* dans la limite de deux passages par an

Les autres dispositions de l'article 1 demeurent inchangées.

Article 2 : A compter du 1er juin 2011, des « Cartes Abonnement » aller/retour sont proposées pour les rotations maritimes entre Saint-Pierre et Miquelon et Saint-Pierre et Langlade :

• **Rotations Saint-Pierre/Miquelon**

Desserte de Miquelon	Carte
	Aller retour
CARTE ABONNEMENT ADULTE	
Carte 5 voyages (dont un voyage gratuit)	88,00 €
Carte 10 voyages (dont trois voyages gratuits)	154,00 €
CARTE ABONNEMENT ENFANT / PERSONNE HANDICAPEE / PERSONNE DE PLUS DE 60 ANS	
Carte 5 voyages (dont un voyage gratuit)	48,00 €
Carte 10 voyages (dont trois voyages gratuits)	84,00 €

• **Rotations Saint-Pierre/Langlade**

Desserte de Langlade	Carte
	Aller retour
CARTE ABONNEMENT ADULTE	
Carte 5 voyages (dont un voyage gratuit)	60,00 €
Carte 10 voyages (dont trois voyages gratuits)	105,00 €
CARTE ABONNEMENT ENFANT / PERSONNE HANDICAPEE / PERSONNE DE PLUS DE 60 ANS	
Carte 5 voyages (dont un voyage gratuit)	30,00 €
Carte 10 voyages (dont trois voyages gratuits)	52,50 €

La durée de validité de la carte est fixée à 12 mois à compter de la date d'achat.

En cas de perte de la carte, une participation de 10 € sera demandée au détenteur de la carte d'abonnement au titre de la prise en charge des frais d'impression.

Article 3 : Les autres dispositions prévues par délibération n°142 du 02 juin 2010 sont inchangées

Article 4 : La présente délibération sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et publiée au Journal Officiel de Saint-Pierre et Miquelon.

Adopté

16 voix pour
00 voix contre
00 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 13
Conseillers votants : 16

Le Président,

Stéphane ARTANO

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le 21 MARS 2011